



Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le 19/11/2025

ID : 056-215601402-20251114-DEL_2025_66-DE

Berger Levrault

MORBIHAN
Communauté



RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Ce rapport d'activités est établi par Centre Morbihan Communauté en application de l'article L. 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Le contexte institutionnel	5
Présentation du territoire	5
Les compétences	5
L'engagement préalable	5
Les indicateurs techniques	6
Les indicateurs relatifs à la collecte des déchets	6
Les ressources humaines	6
Les ordures ménagères et la collecte sélective	6
Les déchèteries	7
Les indicateurs relatifs à la production de déchets	8
Répartition des tonnages	8
Evolution des ratios	8
Synthèse évolution des Déchets Ménagers et Assimilés	9
Qualité du tri	10
Les indicateurs relatifs au traitement des déchets	11
Parcours et exutoires des déchets	11
Performance de valorisation	11
Les indicateurs financiers	12
Le financement du service	12
La redevance incitative	12
La reprise matière et le soutiens à la performance	12
Le coût du service	13
Répartition financement redevance	13
Montant annuel Fonctionnement	13
Montant annuel investissements	13
Les actions de réduction des déchets	14
Stratégie de prévention des déchets	14
Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	14
Axe : Communiquer et sensibiliser les usagers à la réduction des déchets	15

Animations scolaires et périscolaires	15
Défis citoyens.....	16
Manifestations grand public	16
Axe 3 : Prévenir et valoriser nos biodéchets alimentaires et végétaux	18
Tri à la source des biodéchets.....	18
Lutte contre le gaspillage alimentaire.....	19
Promotion de la pratique du broyage.....	19
Axe 4 : Favoriser la réparation et permettre l'accès aux biens de seconde main.....	20
Les équipements de réemploi de la collectivité	20
Soutien des acteurs locaux.....	20
Axe 5 : Accompagner les entreprises et manifestations dans la prévention de leurs déchets.....	21
Accompagnement des entreprises	21
Bilan de la communication réalisée	22
Bilan chiffré.....	22
Bilan qualitatif.....	22

INTRODUCTION

En vertu du dernier alinéa de l'article L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales, le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets doit être présenté chaque année à l'Assemblée délibérante.

Le présent Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public de gestion des déchets ménagers et assimilés a été rédigé conformément au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets. Il compile les données techniques et financières de l'exercice 2020.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers sur le prix et la qualité du service. Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux Communes-membres pour être présenté devant chaque Conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

L'année 2024 a été marquée par la mise en œuvre effective de la redevance incitative en 2024. A ce titre, le service a assuré le fonctionnement de son système d'exploitation, renforcé ses actions de prévention des déchets et créé une communication dédiée pour accompagner les usagers.

« Centre Morbihan Communauté est une collectivité qui souhaite placer l'innovation en milieu rural, le service à l'usager et la réduction des déchets au cœur de sa politique de gestion des déchets.

En effet, depuis 2017 la collectivité a repensé son système de collecte des déchets en prévision de l'instauration d'un nouveau système de redevance incitative. L'objectif est d'accéder à une meilleure maîtrise de nos déchets et de leurs coûts associés.

Nous sommes depuis toujours impliqués dans la prévention des déchets ménagers et assimilés. Ces dernières années, nos actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement des usagers de notre territoire se sont renforcées : création de nouveaux défis citoyens, programme d'accompagnement des entreprises, déploiement la stratégie biodéchets...etc.

Aujourd'hui, Centre Morbihan Communauté souhaite développer une stratégie claire, ambitieuse et pluriannuelle en faveur de la prévention des déchets et de l'efficacité en termes de gestion des déchets. »

Gérard LE ROY

Vice-président en charge des déchets



LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL

Présentation du territoire

Centre Morbihan Communauté (CMC) rassemble 12 communes. Le territoire de CMC couvre une superficie de 421km². C'est un territoire semi-rural avec une densité de population de 65 hab/km² pour une population de 27 556 habitants (chiffre INSEE).

Les compétences

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) instaure la responsabilité des communes pour l'élimination des déchets des ménages (Article L2224-13 du CGCT). Cette compétence est obligatoirement transférée aux communautés de communes, communautés d'agglomération ou communautés urbaines à laquelle appartient la commune. Ce service public de gestion des déchets peut également prendre en charge d'autres déchets qui n'entraînent pas de « sujétions particulières » (article L.2224-14), c'est-à-dire de dispositions particulières pour assurer leur collecte. Cela peut concerner :

- les déchets générés par les services de la collectivité ;
- les déchets des activités économiques, à condition que la collectivité les juge « assimilables aux ordures ménagères », en composition et en volume annuel.

Centre Morbihan Communauté exerce donc les compétences suivantes :

- La collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA : Ordures Ménagères résiduelles (OMr), déchets des collectes Sélectives (CS) et déchets collectés en déchèteries)
- La gestion des déchèteries
- Le traitement des déchets. Cette compétence est transférée au Sittom-mi (Syndicat Intercommunal pour le Transfert et le Traitement des Ordures Ménagères du Morbihan Intérieur)
- La prévention et sensibilisation à la réduction des déchets et à l'économie circulaire

L'engagement préalable

Le territoire est engagé depuis de nombreuses années dans l'amélioration continue du service de prévention et de gestion des déchets. Cette volonté s'est traduite par :

- La mise en œuvre de programmes volontaires de prévention et de réduction des déchets depuis 2010.
- Une harmonisation de son système de collecte, de 2017 à 2021, pour passer en 100% collecte en point d'apport volontaire.
- Mise en place d'une tarification incitative en 2024.

En 2022, Centre Morbihan Communauté a travaillé à la création de son nouveau programme local de prévention des déchets, incluant davantage une logique d'économie circulaire que de prévention des déchets.



LES INDICATEURS TECHNIQUES

Les indicateurs relatifs à la collecte des déchets

Les ressources humaines

Le service gestion et prévention des déchets est composé de 15 personnes réparties dans trois branches :

- L'administration et la facturation : un responsable du service, une chargée de facturation et une assistante administrative.
- La prévention des déchets : une responsable de l'unité économie circulaire et prévention des déchets, une chargée de mission biodéchets et un éco-animateur.
- L'exploitation (collecte et déchèterie) : un responsable de l'unité exploitation déchet, 4 chauffeurs, 3 gardiens de déchèteries et 2 agents polyvalents.

L'administration et la prévention du service sont situés au Pôle environnement de Saint-Jean-Brévelay. La collecte se fait à partir des Services Techniques de Saint Jean Brévelay.

Les ordures ménagères et la collecte sélective

La collecte des déchets de Centre Morbihan Communauté fonctionne totalement en apport volontaire. On dénombre 594 colonnes sur le territoire :

- o 237 pour les ordures ménagères, avec contrôle d'accès par badge.
- o 236 pour les emballages.
- o 60 pour le verre.
- o 61 pour le papier.
- 4 déchèteries.

La collecte des ordures ménagères et des emballages est assurée en régie. Les déchets ménagers sont collectés à l'aide de 3 bennes-grues roulant au Bio-GNV.

Le papier et le verre sont quant à eux collectés en prestation de service.

Centre Morbihan Communauté propose également un service de collecte dite « privative¹ » qui concerne les ordures ménagères (en colonne de 1.5 m³ ou 4m³) et les emballages (en collecte de 4m³). Sont concernés par cette collecte, principalement les entreprises et équipements communaux et intercommunaux, ainsi que les collèges et lycées du territoire.

- o 36 colonnes privatives ordures ménagères
- o 19 colonnes emballages

¹ La mise à disposition des colonnes doit répondre aux prescriptions techniques du règlement de collecte de Centre Morbihan Communauté.

Les déchèteries

Ce sont des lieux ouverts au public, particuliers et professionnels. Les déchèteries acceptent les déchets qui n'entrent pas dans les collectes traditionnelles, du fait de leur taille, de leur nature ou de leur dangerosité. Stockés sur les sites déclarés et contrôlés, ces déchets sont ensuite valorisés par des filières adaptées ou éliminés en installations de stockage. On dénombre 4 déchèteries sur le territoire :

- 2 sites majeurs :
 - o Plumelin : 40 véhicules/jours
 - o Saint-Jean-Brévelay : 44 véhicules/jours
- 2 sites mineurs :
 - o Naizin : 13 véhicules/jours
 - o Moréac : 18 véhicules/jours

Les horaires d'ouverture sont les suivantes :

	Saint-Jean Brévelay	Moréac	Plumelin	Naizin (Evellys)
Lundi	8H30 - 12H30	Fermé	8H30 - 12H30	Fermé
	14h00 - 18H00	14h00 - 18H00	14h00 - 18H00	15h00 - 18H00
Mardi	8H30 - 12H30	Fermé	Fermé	Fermé
	14h00 - 18H00	14h00 - 18H00	14h00 - 18H00	
Mercredi	8H30 - 12H30	Fermé	Fermé	Fermé
	14h00 - 18H00	14h00 - 18H00		15h00 - 18H00
Jeudi	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé
Vendredi	8H30 - 12H30	Fermé	8H30 - 12H30	Fermé
	14h00 - 18H00		14h00 - 18H00	
Samedi	8H30 - 12H30	9H30 - 12H30	8H30 - 12H30	10H00 - 12H00
	14h00 - 18H00	14h00 - 18H00	14h00 - 18H00	14h00 - 18H00

Dans le cadre du fonctionnement de la facturation sur le territoire, les déchèteries sont équipées de barrières avec contrôle d'accès par carte. Il existe 9 filières principales de traitement en déchèteries :

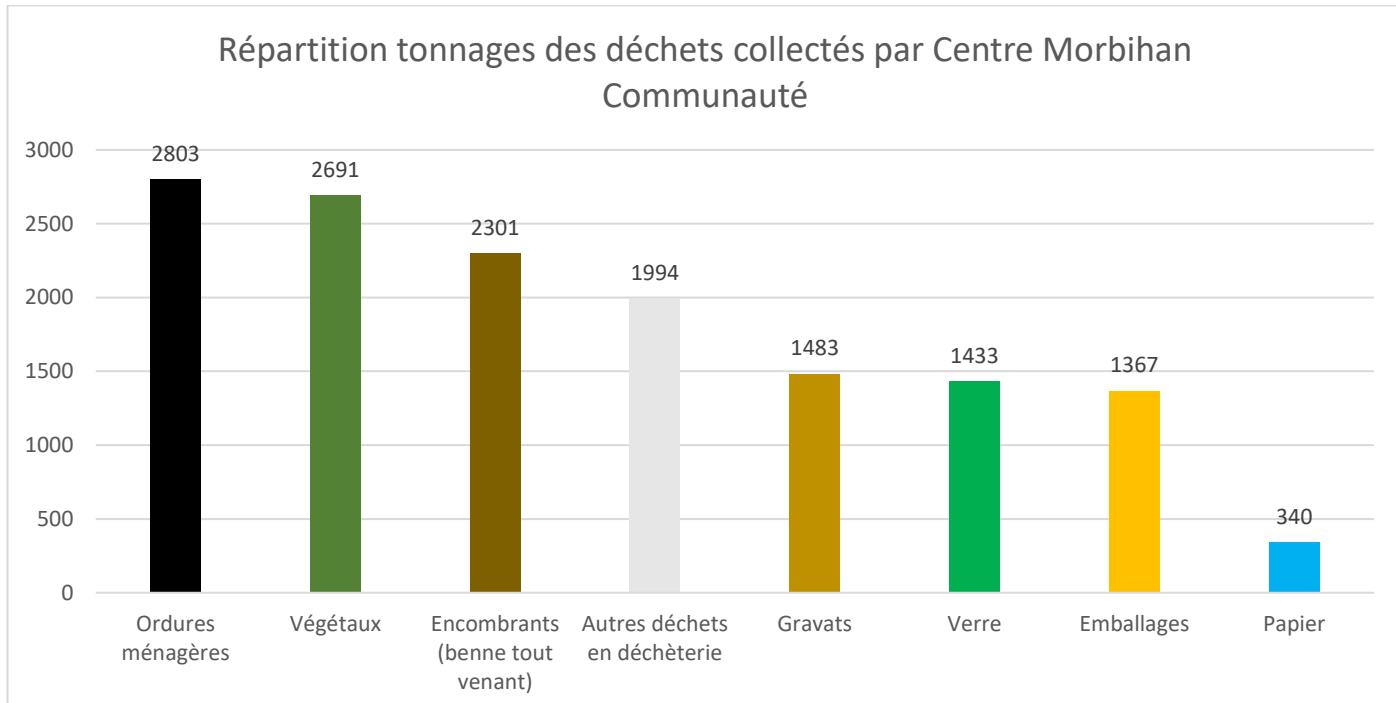


Les indicateurs relatifs à la production de déchets

Répartition des tonnages

Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) représentent l'ensemble des déchets collectés par le service déchets de Centre Morbihan Communauté : ordures ménagères, tri sélectif, verre, papier, biodéchets, déchèteries (encombrants, bois, gravats, végétaux, déchets dangereux...). Ils concernent tous les usagers du territoire : habitants, professionnels et communes.

En 2024, le service déchets a collecté 14 412 tonnes de déchets, réparties de la manière suivante :



Evolution des ratios

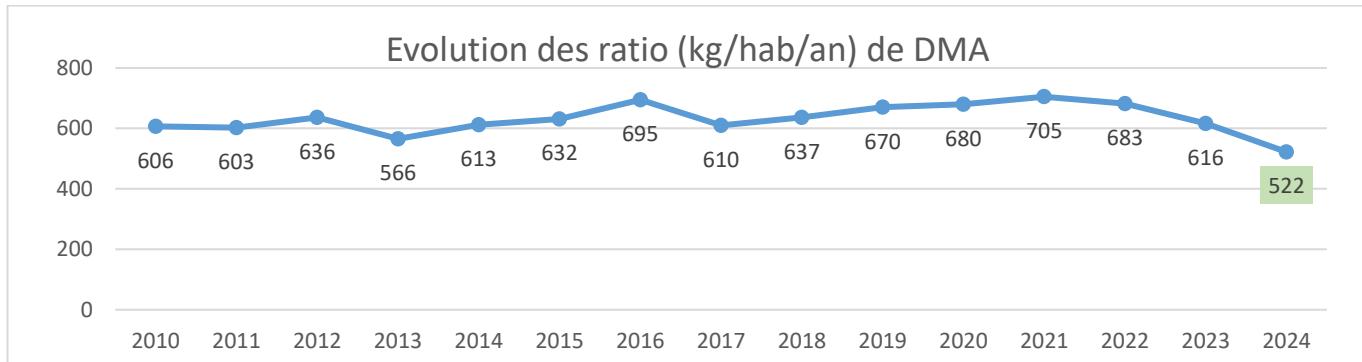
Si on ramène ces chiffres en nombre de kilogrammes/habitant/an, cela donne les ratios suivants :

2024	Tonnages	Ratios (kg/hab)	Evolution par rapport 2023
Végétaux	2691	97	-29%
Ordures ménagères	2803	101	-12%
Encombrants (benne tout venant)	2301	83	-7%
Gravats	1483	54	-29%
Autres déchets en déchèterie ²	1994	72	-15%
Verre	1433	52	0%
Emballages	1367	49	+6%
Papier	340	12	-10%
Total	14412	522	-15%

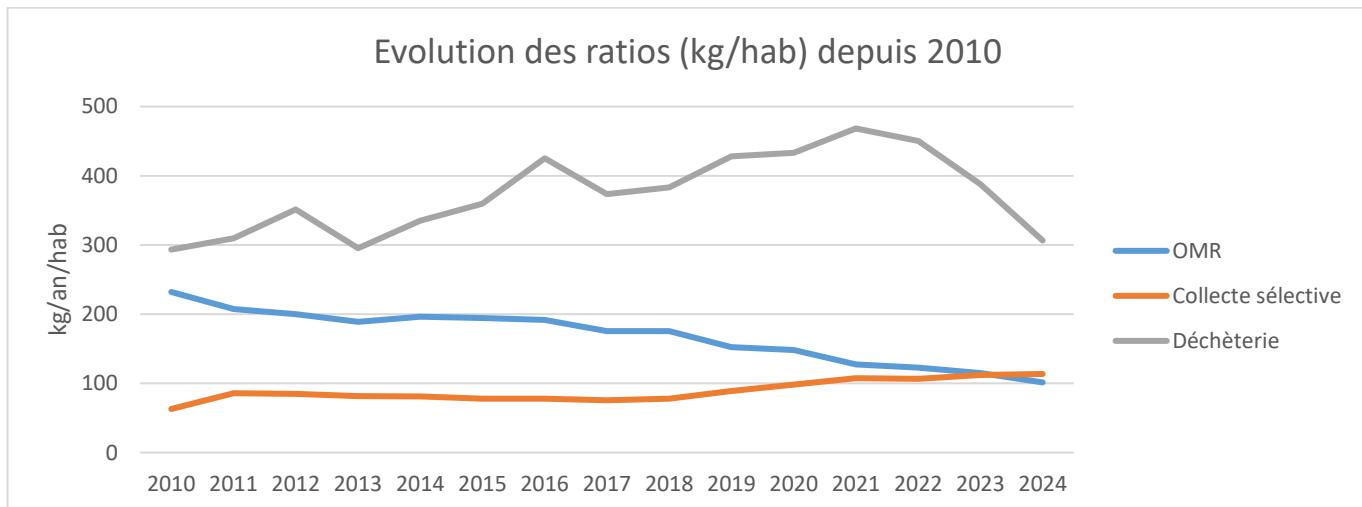
² Un tableau détaillé, reprenant l'ensemble des flux est disponible en annexe .

Synthèse évolution des Déchets Ménagers et Assimilés

Forte diminution des quantités de déchets collectés, liée à la mise en place effective de la redevance incitative. De 16995 tonnes collectées en 2023, soit un ratio de 616 kg/hab/an, à 14 412 tonnes collectées en 2024, soit un ratio de 522 kg/hab/an (-15%).



Si on sépare les déchets collectés en trois catégories : ordures ménagères, collecte sélective (emballage, papier, verre) et déchèterie, on remarque que les ordures ménagères et la déchèterie sont en forte baisse. La collecte sélective, elle, augmente légèrement.



Les tonnages d'ordures ménagères sont en diminution constante depuis 2021 (-20%), cela en raison de l'extension des consignes de tri, d'un geste de tri plus marqué avec le changement de système de collecte et de l'inflation. La baisse des tonnages en déchèterie est principalement liée :

- La diminution du pouvoir d'achat des ménages entraînant systématiquement une baisse de la consommation et donc des quantité de déchets produits.
- La mise en place du contrôle d'accès en déchèterie empêchant le passage d'usagers hors du territoire et qui limite l'accès aux professionnels, qui se tourne davantage vers des solutions inter-professionnelles.

LE SAVIEZ-VOUS ?

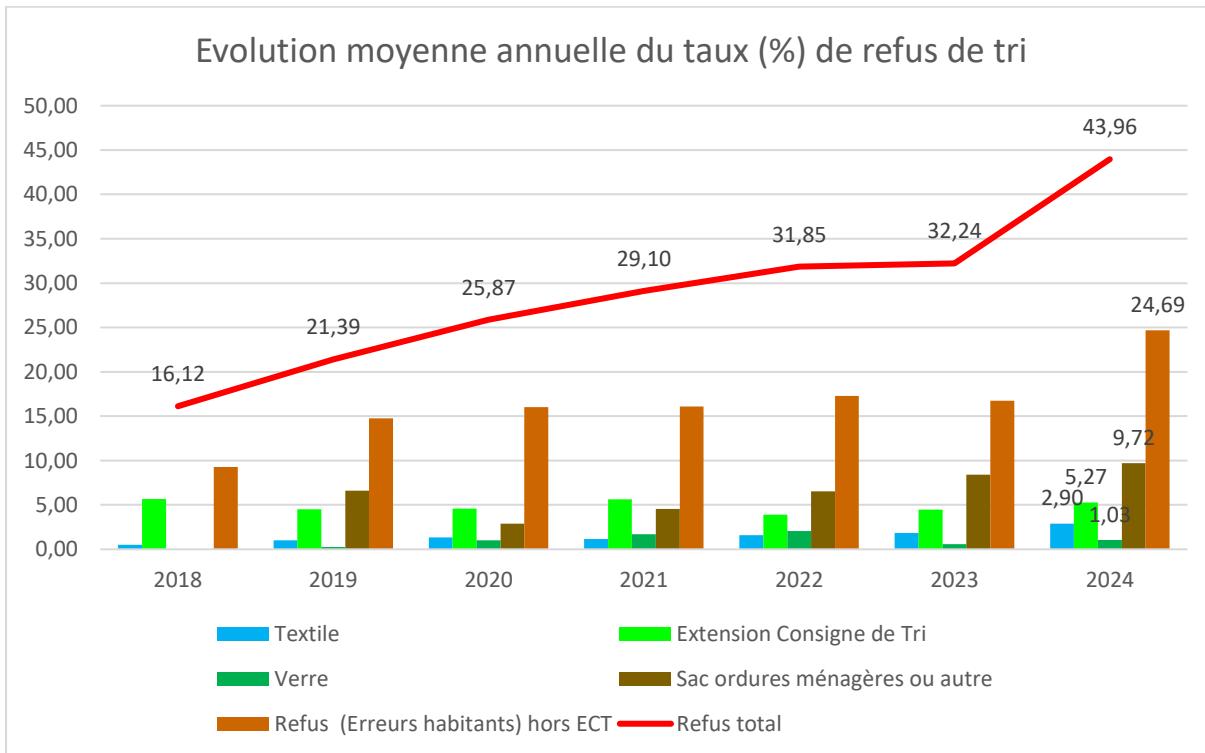
Avec cette diminution massive de tonnages, Centre Morbihan Communauté est en phase de respecter l'objectif de diminution de -15% en 2030 par rapport à 2014, fixés par la région Bretagne. En effet, nous devons atteindre un ratio de 509 kg/hab/an, et nous sommes aujourd'hui à 522kg/hab/an.

Qualité du tri

Chaque mois, le SITTOMMI réalise une caractérisation d'un conteneur emballage pour évaluer la qualité du tri. L'opération consiste à vider une benne emballage et classer et peser chaque élément. Cela permet de déterminer un taux de refus (en %) : matière ne pouvant pas être prise en compte dans le centre de recyclage. On dénombre 5 grandes catégories d'éléments refusés :

- Refus réel :
 - o Textiles : couches, chiffons.
 - o Verres : bouteilles, bocaux...
 - o Sac ordures ménagères
 - o Erreurs habitants : petits objets, litières, vaisselles...
- Refus liés à l'extension des consignes de tri : emballages plastiques étant maintenant compris dans les consignes de tri, mais n'ayant pas d'exutoire pour le moment.

On remarque cette année une dégradation importante de la qualité du tri. En 2024, la moyenne annuelle du refus de tri s'élève à presque 44 %. Cette dégradation de la qualité du tri est constatée à l'échelle du syndicat du traitement, qui présente des territoires avec des systèmes de facturation différents. Néanmoins, il est évident que la mise en œuvre effective de la tarification incitative a eu un effet négatif.



A ce titre, la collectivité a mené des opérations de communication en 2024 et prévoit de renforcer drastiquement la mobilisation des publiques sur les gestes de tri.

Les refus de tri sont envoyés en incinération dans l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Pontivy appartenant au SITTOM-MI, utilisée actuellement pour les ordures ménagères.

Les indicateurs relatifs au traitement des déchets

Parcours et exutoires des déchets

Le traitement des ordures ménagères, du tri sélectif et de la benne encombrant en déchèterie est délégué au SITTOMMI.

Ci-après un tableau récapitulatif des principaux exutoires :

Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le

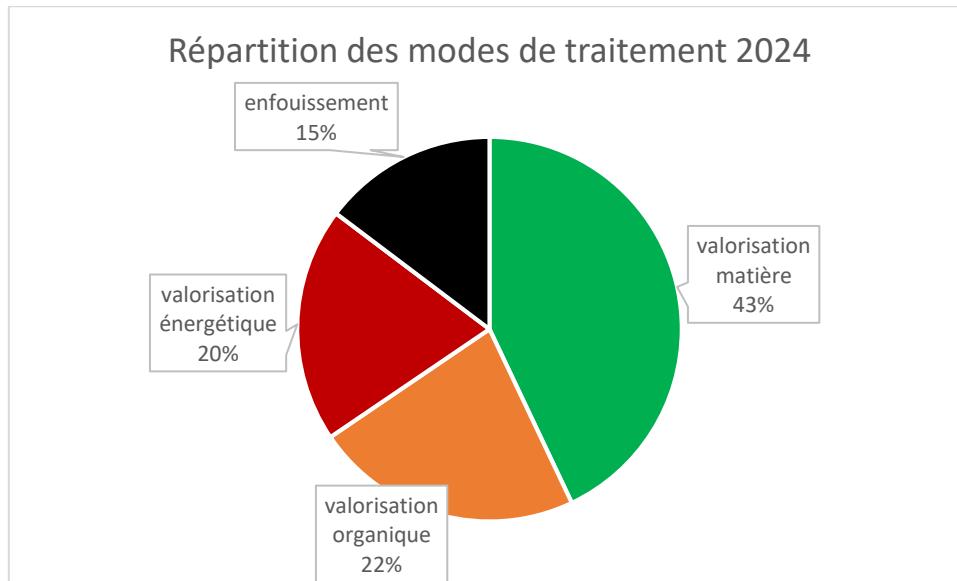
Berger Levrault

ID : 056-215601402-20251114-DEL_2025_66-DE

Déchets	Mode et lieu de traitement
Ordures Ménagères	Délégation SITTOMMI - Valorisation énergétique à l'unité de Pontivy
Emballages	Délégation SITTOMMI - Valorisation matière après un tri à PAPREC au Rheu
Papier	Délégation SITTOMMI - Valorisation matière à l'usine de recyclage Ecofeutre à Evelylys
Verre	Délégation SITTOMMI - Valorisation matière à l'usine de recyclage à Saint-Gobain à Chateaubernard (16)
Biodéchets alimentaires	Délégation SITTOMMI - Valorisation matière et énergétique sur le site de LIGER à Locminé
Végétaux	Valorisation organique sur la plateforme de compostage Arvor Compost à Evelylys
Gravats	Valorisation matière à Rio TP (Baud)
Encombrants	Délégation SITTOMMI - Enfouissement
Autres déchets des déchèteries	Valorisation matière avec les écorégions correspondantes : Ecosystème, Valdélia...

Performance de valorisation

En 2024, on observe la répartition suivante entre les différents modes de traitement :



LES INDICATEURS FINANCIERS

Le financement du service

Le service prévention et gestion des déchets possède un budget annexe à celui de Centre Morbihan Communauté. Il a pour obligation légale d'être à l'équilibre, sans excédent ni déficit.

La redevance incitative

Ce service est financé à 79% par la Redevance déchets Incitative (RI).

	Nb dépôts inclus	Nb entrées en DT.	Nb Part hab.
F1	26	6	1
F2	36	9	2
F3	52	12	3
F4	319	12	7
F5	705	12	15
F6	1560	12	30
F7	4160	12	80

La facturation de la majoration est mise en œuvre l'année suivante. La redevance incitative, permet ainsi de mieux répartir les coûts.

2024 étant la première année de mise en œuvre effective de ce dispositif, Centre Morbihan Communauté a eu à cœur d'accompagner les usagers dans ce nouveau dispositif.

Plusieurs courriers ont été envoyés, dont un en début d'année pour annoncer l'arrivée effective du nouveau système de facturation et un autre en milieu d'année pour alerter les foyers ayant une production élevée de déchets. Ce dernier courrier a été accompagné d'une campagne de phoning afin d'échanger directement avec certains usagers concernés.



La reprise matière et le soutien à la performance

Les 21% restant sont financés par :

- la reprise matière de certaines filières de revalorisation en déchèterie, qui fonctionne avec un coût à la tonne.
- le soutien à la performance qui récompense le geste de tri du citoyen, en se basant sur le nombre de kilos par habitants par ans sur les flux de tri sélectif. Plus ce ratio est élevé plus les soutiens sont importants.

Le coût du service

Répartition financement redevance

Comme vu précédemment, la redevance déchets finance directement le service public de gestion et de prévention des déchets. La répartition du montant de la redevance se fait comme suit :

- Frais de gestion du service et des équipements
- Actions de prévention, communication et sensibilisation (affichage, don de composteurs, animations tous publics...)
- Collecte pour les ordures ménagères, le papier, les emballages et le verre
- Le traitement des déchets collectés
- Les déchèteries : accueil, fonctionnement et traitement des tonnages (représentant plus de 50% des coûts)

Montant annuel Fonctionnement

CHARGES	CA 2024	PRODUITS	CA 2024
Charges à caractère général	2 392 159,71 €	Produits des services	3 194 843,72 €
Charges de personnel	674 483,71 €	Subventions et participations	488 186,70 €
Autres charges de gestion courante	26 168,61 €	Autres produits de gestion courante	238,73 €
Charges financières	4 766,28 €	Produits exceptionnels	450,00 €
Charges exceptionnelles	43 915,27 €	Reprises sur provisions	14 091,78 €
Dotation aux amortissements	540 695,42 €	Amortissements des subventions	60 687,31 €
TOTAL	3 682 189,00 €	TOTAL	3 758 498,24 €
RESULTAT			76 309,24

Montant annuel investissements

CHARGES	CA 2024	PRODUITS	CA 2024
Emprunts et dettes assimilées	121 958,28 €	Dotation , fonds divers (FCTVA)	66 278,05 €
Frais d'études, MO et informatique		Subventions d'investissement	
Immobilisations corporelles (matériel, agencement, terrains...)	160 803,99 €	Dotations aux amortissements	540 695,42 €
Amortissements des subventions	60 687,31 €		
TOTAL	343 449,58 €	TOTAL	606 973,47 €
RESULTAT			263 523,89

Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le

Berger Levraud

ID : 056-215601402-20251114-DEL_2025_66-DE

LES ACTIONS DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

Stratégie de prévention des déchets

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Centre Morbihan Communauté a adopté en juin 2023 son nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). L'élaboration s'est déroulée de la manière suivante :

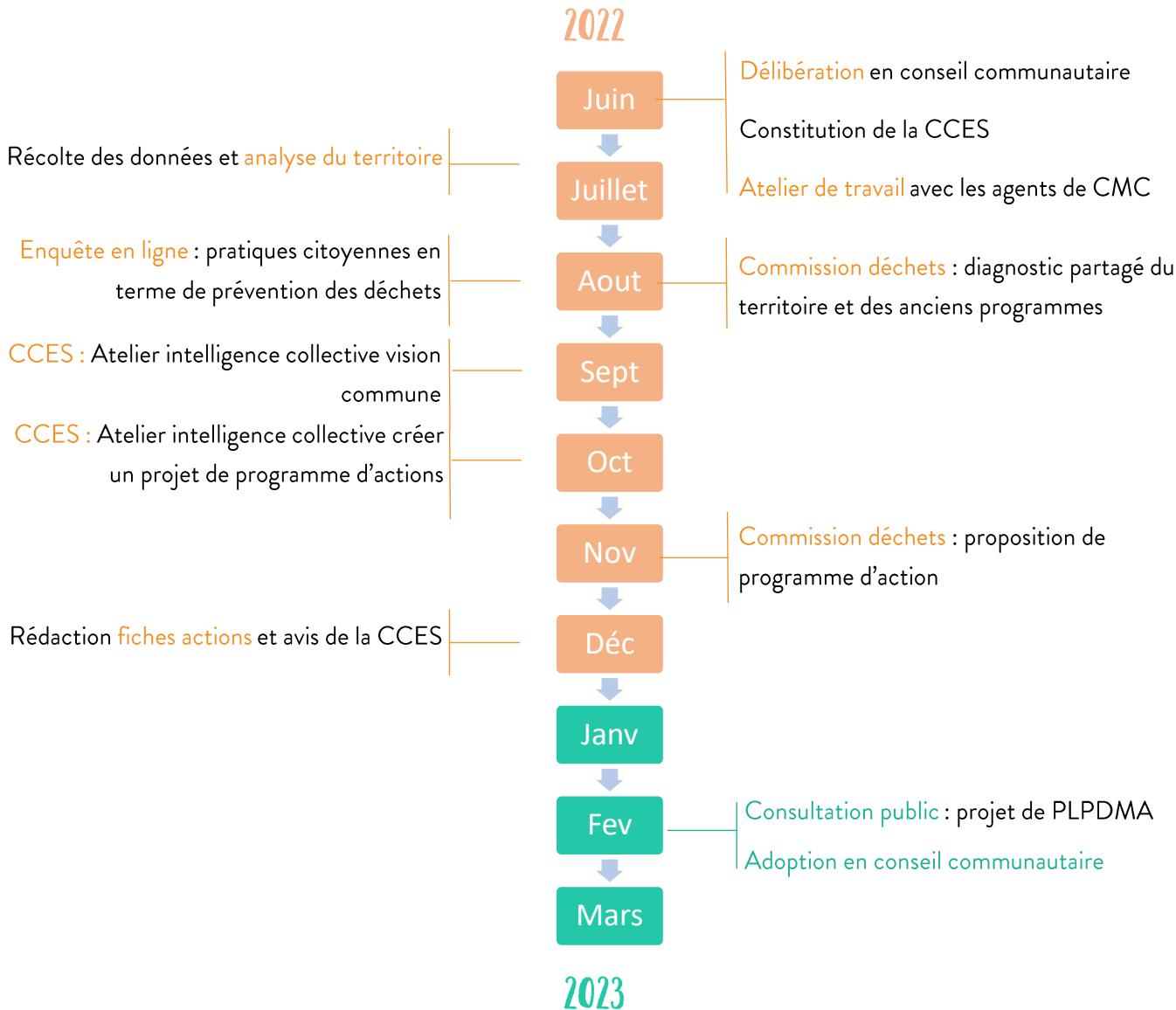
Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 056-215601402-20251114-DEL_2025_66-DE



Ce nouveau programme d'action a été conçu par la commission déchets, regroupant 1 élu de chaque commune du territoire, en partenariat avec plusieurs structures locales agissant en faveur de la prévention des déchets. Valable pour 6 ans, de 2023 à fin 2028, cette stratégie fixe de nouveaux objectifs de réduction des déchets :

- Diminution de 4% par an des Déchets Ménagers et Assimilés
- Diminution de 3% par an des ordures ménagères
- Diminution de 10% par an des déchets verts et des encombrants.

Le programme d'actions validé comporte 36 actions réparties dans 5 thématiques :

- Communiquer et sensibiliser les usagers à la réduction des déchets
- Développer l'éco-exemplarité du service public

- Prévenir et valoriser nos biodéchets alimentaires et végétaux
- Favoriser la réparation et permettre l'accès aux biens de seconde main
- Accompagner les entreprises et manifestations dans la prévention de leurs déchets.

L'ensemble des habitants du territoire peuvent consulter la PLPDMA en consultant le site internet de Centre Morbihan Communauté.

Axe : Communiquer et sensibiliser les usagers à la réduction des déchets

LES CHIFFRES CLES

494

Enfants sensibilisés

41

Animations tous publics réalisées

485

Personnes sensibilisées

45

Classes participantes

8

Foyers participants à un accompagnement personnalisé

3

Semaines évènementielles organisées

Animations scolaires et périscolaires

Dans la poursuite de son ambition de donner une ampleur importante à la sensibilisation des scolaires, Centre Morbihan Communauté a proposé cette année :

- Un projet pédagogique sur la thématique du gaspillage alimentaire, « ça suffit le gâchis ». L'objectif de cette action était de suivre tout au long d'une année scolaire 10 classes volontaires en leur proposant 4 temps d'animation :
 - o 2 séances d'apport théorique : gestion des déchets, qu'est-ce qu'un biodéchet ?
 - o Une pesée à la cantine
 - o Une visite du jardin pédagogique du pôle environnement de Saint-Jean-Brévelay.
- Une mise à jour de son guide d'animations, pour y inclure :
 - o Deux fresques supplémentaires, à proposer aux élèves du secondaire : Fresque de l'économie circulaire et Fresque du sol
 - o Une animation sur l'eau, dans le cadre de la coopération avec le service transition
 - o Des visites de sites : Recyclerie Le Grenier, Recyclerie Brevelaise, jardin pédagogique et déchèterie.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 056-215601402-20251114-DEL_2025_66-DE



En 2024, le service déchets a proposé une nouvelle version de son défi « Gaspi, c'est fini ! ». L'objectif est toujours identique : accompagner individuellement et collectivement une dizaine de foyer à modifier ses habitudes de consommations, pour gaspiller moins des ressources et produire moins de déchets.

En s'inspirant de ce qui a été fait pour le défi zéro déchets verts, le service s'est associé avec l'association The Family Cocotte pour revoir le programme des animations et le suivi des participants. En effet, chaque foyer devait choisir sur une liste très exhaustive, au minimum 5 défis à réaliser et s'engager à participer à des ateliers collectifs pour les aider dans leur démarche. Au total, 8 foyers ont participé

à ce défi durant lequel ils ont bénéficié de :

- Un diagnostic de leurs habitudes de consommation.
- Une sensibilisation générale sur les impacts de la production de déchets
- Des ateliers sur la préparation de repas, la fabrication maison de produits ménagers et la réparation de textile.
- Une visite de site pour découvrir des initiatives locales en faveur du réemploi.
- Un événement de lancement et de clôture pour favoriser les retours d'expériences
- Un suivi téléphonique mensuel pour suivre l'avancée de leur démarche

Manifestations grand public

Le Blavet au Naturel



Centre Morbihan Communauté a de nouveau participé à l'évènement le Blavet au Naturel. Celui-ci est organisé par le syndicat Blavet terre et eau met à l'honneur les actions de préservation de l'eau. Le service déchets y participe depuis de nombreuses années afin notamment de mettre en avant les pratiques de jardinage au naturel. Organisé à l'échelle du syndicat du bassin versant, l'ensemble du territoire de la collectivité n'est pas couvert par ce programme. Centre Morbihan Communauté propose donc un programme parallèle incluant l'ensemble de ses communes. Cette année, la collectivité a accueilli 4 animations tous publics.

Semaine du développement durable

Le service déchets a organisé sa semaine locale du développement durable, cette année en partenariat avec le nouveau service transition écologique. A ce titre, le programme des animations était plus large et comprenait des animations sur l'énergie ou la biodiversité. Organisé du 22 juin au 30 juin, cet événement a réuni une soixantaine de personnes, dont une vingtaine de scolaire, pour 9 animations. Au programme de cette année : écopaturage, batchcooking, produits ménagers, braderie de livre, randonnée biodiversité.

Ces animations étaient réalisées par des partenaires externes ou animées en interne par le service déchets.

SEMAINE LOCALE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

DU 22 AU 30 JUIN 2024



SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

DU 16 AU 29 NOV. 2024



- Sam. 16 nov. | Visite de la Recyclerie Brévelaise
Mer. 20 nov. | Escape Game en déchèterie
Ven. 22 nov. | Visite de la Recyclerie Le Grenier
Sam. 23 nov. | Visite d'un site de méthanisation
Jeu. 28 nov. | Quiz : Qui veut gagner des Watts ?
Du 20 au 23 nov. | Braderie de la Recyclerie Le Grenier

Découvrez le programme complet sur : www.centre-morbihan-communaute.bzh

Tel. : 02 97 60 43 42
Mail : rienajeter@cmc.bzh



Centre MORBIHAN

Comme chaque année, Centre Morbihan Co... europénne de réduction des déchets. Pour cette nouvelle édition, la collectivité s'est associé avec le SITTON-MI pour proposer un défi pour les collèges du territoire.

Pour ce défi, chaque collège participant devait choisir dans une liste proposé 5 défis à mettre en œuvre en l'espace d'une semaine. Les établissements avaient le choix entre deux listes, défis obligatoires ou optionnels, et devaient choisir au moins un défi dans la liste obligatoire. Les défis pouvaient ensuite être proposé à l'ensemble de l'établissement, ou seulement sur une classe.

Un collège s'est engagé sur notre territoire à participer à cette action, le collège Eugène Guillevic de Saint-Jean-Brévelay. Le défi obligatoire concernait la sensibilisation des élèves à la fresque des déchets.

En parallèle, le service proposait également des visites de sites emblématiques sur la réduction des déchets. En dehors de la visite du centre de tri, qui a rencontré un franc succès, les participations pour les autres visites étaient très limitées.

Le service prévention des déchets est également sollicité pour participer à des événements ponctuels, hors semaines nationales, souvent proposés par les mairies : atelier compostage, jardinage au naturel, stand de sensibilisation au tri...

LES CHIFFRES CLES

440

Composteurs
distribués en 2023

6

Sites de compostage
partagé sur le
territoire

44

Chèque broyage
distribué

25

Tonnes de biodéchets
collectés en 2023

32

Etablissements équipés d'un
composteur sur le territoire

8

Sessions de broyage en
communes

Tri à la source des biodéchets

Le compostage individuel est une solution efficace de réduction à la source des déchets produits par les ménages et permet de façon simple de transformer les déchets organiques en amendements réutilisables dans les jardins. En 2024, la communauté de communes a poursuivi les opérations de mise à disposition gratuite de composteurs individuels et leurs bioseaux associés.

Le nombre global de composteurs en place sur le territoire s'élève à 5742 composteurs, avec 440 composteurs distribués en 2023, comparativement à 500 composteurs distribués en 2023. Cette différence est liée à l'arrivée de la réglementation pour le tri à la source des biodéchets, qui a beaucoup mobilisé l'espace public en 2023.

La collectivité propose également du compostage partagé pour les résidences collectives, les quartiers denses ou en établissement, sur la base de volontariats. On dénombre 38 sites équipés sur la collectivité. En 2024, le service déchets de Centre Morbihan Communauté a installé :

- 5 aire de compostage partagé
- 13 sites de compostage en établissement
- 2 sites de compostage dans le milieu scolaire et périscolaire

Un système de collecte séparée des biodéchets est également proposé sur le territoire. La collecte est assurée en régie par une entreprise locale : La Tournée Verte, avec des véhicules roulant au BioGNV. Les biodéchets alimentaires sont envoyés au Liger pour être traités dans leur processus de méthanisation.

Il existe deux méthodes de collecte :

- En point d'apport volontaire, en libre accès.

Cette collecte, expérimentée depuis 2019, vise principalement les citoyens en habitats partagés. En 2024, la collectivité a initié l'installation de 5 nouveaux points, à Saint-Jean-Brevetay, à Plumelec et à Locminé. Au total, on dénombre donc 8 points d'apport volontaire installés sur le territoire. L'année prochaine, Centre Morbihan

Communauté finalisera la dotation prévue dans sa stratégie de valorisation des déchets, en implantant un point supplémentaire.

- En porte à porte pour les établissements produisant une quantité importante de biodéchets.

Proposé depuis 2021, ce service a été développé en amont de l'arrivée de la redevance incitative, où une communication importante a été effectuée auprès des professionnels des métiers de bouches. En 2024, on dénombre 21 professionnels bénéficiaires de ce service.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

La collectivité propose un pré-diagnostic des pratiques pour lutter contre le gaspillage alimentaire en complément de la mise en place de solutions de tri à la source dans les établissements volontaires. L'objectif de ce pré-diagnostic est d'aider les établissements bénéficiaires d'une solution de tri à la source à trouver des pistes de réduction des biodéchets. En 2024, 5 établissements ont bénéficié de ce dispositif. Une attention particulière est apportée aux établissements scolaires, qui peuvent également bénéficier de temps de sensibilisation de leurs élèves et effectuer des actions de pesées, qui permet de quantifier leur quantité de biodéchets et cibler précisément les actions de prévention à réaliser ; un établissement scolaire a été accompagné cette année.

Promotion de la pratique du broyage

Afin d'aider à la valorisation des déchets verts au jardin, Centre Morbihan Communauté a proposé en 2024 deux options pour revaloriser ses branchages :

- des sessions de broyage en commune pour déposer ces branchages et repartir gratuitement avec son broyat. 8 communes se sont portées volontaire cette année pour accueillir ces sessions. Peu d'usagers ont participer mais l'initiative a été accueillie favorablement.
- La mise à disposition d'un chèque « broyage » de 50€, qui permet aux usagers de bénéficier d'une réduction immédiate auprès des structures partenaires pour : l'achat ou la location de broyeur, ou la prestation de broyage à domicile. 44 foyers ont demandé ce chèque broyage cette année, les deux tiers ont été utilisés pour de l'achat ou de la mutualisation.

SAINT-JEAN-BRÉVÉLAY

Centre Morbihan Communauté : 50 € pour réduire les déchets

En 2024, avec l'arrivée de la redevance incitative, le service déchet de Centre Morbihan Communauté souhaite accentuer l'accompagnement au changement de comportements et d'habitudes. Le service lance un système intitulé le chèque broyage, d'un montant de 50 €. Ce dernier encourage à ne plus se débarrasser de son bois en déchèterie mais plutôt de bénéficier d'une aide à la location ou à l'achat (minimum 100 €, dans la limite d'un chèque par foyer) ou pour une prestation de broyage à domicile.

10 € pour acheter de la seconde main

Le territoire regorge d'initiatives en faveur du réemploi : recycleries, friperies, associations et magasins spécialisés. Centre Morbihan Communauté propose un chèque réemploi d'un montant de 10 € pour

acheter de la seconde main dans ces structures locales. Pour l'un ou l'autre de ces chèques, le seul critère obligatoire est d'être domicilié sur le territoire.

Pratique

Pour réserver le chèque : tél. 02 97 60 43 42 ou mail. rienaje-ter@cmc.bzh ; des pièces justificatives seront à présenter.



Élus et intervenants du service prévention des déchets et commerçants et artisans concernés lancent les chèques broyage et réemploi, dans le territoire de Centre Morbihan Communauté.

Axe 4 : Favoriser la réparation et permettre l'accès aux biens de seconde main

Les équipements de réemploi de la collectivité

Centre Morbihan Communauté est un des seuls territoires bretons à posséder une recyclerie communautaire, Le Grenier, située à Locminé et fonctionnant sous le principe d'un chantier d'insertion avec des salariés issus de l'IAE (l'insertion par l'activité économique). La recyclerie accepte les objets suivants en bon état :

- Matériel de puériculture, jouets,
- Vélos,
- Ameublement : meubles divers, mobilier de jardin, matelas,
- Vaisselle et articles de cuisine,
- Décoration : luminaires et cadres, bibelots, objets divers de décoration,
- Quincaillerie Outils de bricolage et de jardinages,
- Multimédia : disques vinyles - CD - DVD, livres et revues.
- Textiles, maroquinerie et textiles sanitaires.

Des caissons réemploi sont présents dans les deux plus grosses déchèteries du territoire : Saint-Jean-Brévelay et Plumelin.

Soutien des acteurs locaux

La collectivité regorge de nombreuses initiatives locales en faveur du réemploi : friperie, répar'acteurs, collectif de citoyens.

Le service déchets accompagne le Repair Café de Locminé sur la communication de ses activités. Le service a également octroyé une subvention exceptionnelle d'aide à l'installation de financement pour la Recyclerie Brevelaise, afin qu'elle puisse s'installer dans un local et démarrer son activité.

En 2024, Centre Morbihan Communauté a également proposé la distribution d'un chèque réemploi, d'un montant de 10€, a utilisé pour l'achat de biens de seconde mains dans les entreprises partenaires du territoire. Peu d'habitants ont fait la demande et utilisé ce chèque, le service en conclut donc que l'action n'était pas adéquate.



LES CHIFFRES CLES

8

Porteurs de projet accompagné

2

Temps de formation organisés

42

Etablissements ayant participés à un ateliers type bourses d'échange

Axe 5 : Accompagner les entreprises et manifestations dans la prévention de leurs déchets

Accompagnement des entreprises

En complément de la sensibilisation des usagers, le service déchets travaille en partenariat avec le service développement économique pour accompagner les professionnels du territoire dans la réduction de leurs déchets. A ce titre, les services animent plusieurs actions en partenariat :

- L'animation du programme d'incubation du Hub Enerco :

Centre Morbihan Communauté accompagne les porteurs de projets locaux éco-engagés dans la création de leur activité. Cet accompagnement est réalisé au sein du Hub Enerco, l'incubateur d'entreprise communautaire situé à Locminé. Le service déchets anime des temps de formation dédié à l'éco-exemplarité auprès des entreprises. En 2024, 8 porteurs de projets ont été soutenues.

- L'organisation de temps de sensibilisation et de formation pour les entreprises sur les enjeux environnementaux :

Dans le cadre de l'accompagnement des entreprises, le service développement économique propose les ateliers des chefs d'entreprises, ouvert à tous. Certains de ces ateliers portent sur les thématiques environnementaux.

- L'accompagnement individuel des entreprises dans la gestion de leurs déchets :

La collectivité propose un pré diagnostic déchets aux établissements volontaires, pour leur permettre d'identifier des pistes de réduction des déchets et les solutions à mettre en place.

- L'accompagnement collectif des entreprises pour développer les coopérations et valoriser les ressources localement :
En 2024, Centre Morbihan Communauté a mis un autre pied dans l'économie circulaire en organisant trois bourses d'échanges inter-entreprises en fin d'année. L'objectif était d'identifier les offres et les demandes des établissements participants pour créer des synergies locales de revalorisation des ressources : eau, déchets, énergie, équipements, moyens humains... Une quarantaine d'entreprises ont participé à ces ateliers, cela a permis d'identifier 61 pistes de coopérations territoriales.

Morbihan : et si les déchets des entreprises devenaient des ressources

Faire en sorte que les déchets de certaines entreprises de son territoire deviennent des ressources pour les autres, voilà le souhait de la communauté de communes de Locminé.



Dans les entreprises, les déchets de production sont nombreux. Au lieu de les jeter, ils peuvent servir de ressources pour d'autres entreprises. ©Archives Actis.fr

Favoriser la coopération entre les entreprises

Locminé—Centre Morbihan communauté organise des bourses aux ressources sous forme d'ateliers pour encourager entreprises et associations à identifier les ressources qu'elles pourraient revaloriser.

Un artisan entrepreneur ne sait pas quoi faire de ses déchets verts ? Cela pourra être l'occasion de se rencontrer et de voir l'utiliser comme compost. Une entreprise dispose d'un local vide ? Elle peut proposer de l'espace à d'autres sociétés et, de cette façon, ces dernières pourront trouver des sources de construction de nouveaux locaux.

Ces idées émergent au sein d'ateliers qui sont organisés par le Centre Morbihan communautaire (CMC), par ses services économiques et sociaux et par son économie sociale et solidaire (ESS) en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Morbihan et la communauté de communes de Locminé. Ils sont animés à Locminé par le service déchets, ancien incube du Hub Enerco (incubateur d'entreprises du CMC), spécialisé dans la transition écologique et économique circulaire.

Faciliter les rencontres entre les entreprises

« L'objectif d'une bourse aux ressources est d'encourager les établissements à échanger et à valoriser les ressources qu'ils pourraient revaloriser. Ces dernières ont tout ce dont il faut pour faire fonctionner leur activité », explique Mathilde Crémier, chargée de mission au sein du service déchets.

Ces ressources peuvent être des déchets, mais aussi des éléments de la chaîne de valeur des moyennes entreprises.

« Nous, on facilite ces rencontres entre entreprises, mais c'est l'dynamicité économique locale, l'interêt des établissements et leur volonté d'aller vers l'extérieur de CMC, respectivement en charge du développement économique et de l'attractivité du territoire et au sein de l'agglomération, qui nous pousse à faire ça », ajoute Mathilde Crémier.

Cette année, le service déchets a organisé deux bourses aux ressources dans le cadre de l'atelier « Commerce et de l'attractivité du territoire ».

Le premier a eu lieu le 28 septembre, dans une salle complète d'archives, CMC l'a accueilli avec l'organisme de conseil Ecocentre de Nantes-Evrylys. « Il y avait une vingtaine de personnes », indique Mathilde Crémier. D'autres réunions ont eu lieu au sein de l'agence de l'Énergie Nat-Kaps à Plumevin : le 3 décembre, de 18 h à 20 h, au restaurant du Port d'Urgo à Plumevin. Les inscriptions sont ouvertes à tous les acteurs de l'économie circulaire.



Pierre Guiguen, Gérard Le Roy, Gwenaëlle de La Hozecay, responsable service développement économique à Locminé, Centre Morbihan communautaire (CMC), Maïenn Lemoine, chef d'exploitation des déchets à CMC, Laure Piveteau, conseillère en insertion et orientation à la CCI de Morbihan, et les élus de Locminé.

Photo : Sébastien Le Gall

Trois ateliers de travail sont prévus :

jeudi 28 septembre, de 18 h à 20 h,

10 h 30, au Hub Enerco de Locminé ;

le vendredi 3 octobre, de 18 h à 20 h, à l'entreprise Nat-Kaps à Plumevin ; le

3 décembre, de 18 h à 20 h, au res-

taurant du Port d'Urgo à Plumevin. Ins-

criptions par mail à lococircula-

re@cmcm.fr

et au 02 97 30 00 00.

BILAN DE LA COMMUNICATION RÉALISÉE

Bilan chiffré

Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 056-215601402-20251114-DEL_2025_66-DE

LES CHIFFRES CLES

20

Articles dans la presse

8

Points presse organisés

7

Newsletters envoyés à

1131

Habitants abonnées

Bilan qualitatif

Cette année a été l'occasion d'une communication renforcée sur les gestes de prévention des déchets. Le service a notamment déployé de nombreux documents de communication sur la prévention des biodéchets : compostage partagé, collecte séparée. L'ensemble des nouveaux outils produits est en accord avec la charte graphique du service, Ciruclez, Y'a Rien A Jeter.



Un courrier a été envoyé à tous les redevables de Centre Morbihan Communauté pour annoncer l'arrivée effective de la redevance incitative en 2024 et l'existence du portail déchets. Cet outil numérique, accessible sur le site internet de la collectivité, permet à chaque usager de connaître son nombre de dépôts d'ordures ménagères et de passages en déchèterie en temps réel. L'objectif de ce courrier était d'informer l'ensemble des usagers des outils qu'ils ont à disposition pour préparer leur foyer aux changements de facturation.